

La contribution vie étudiante : un « changement d'échelle » anticipé à l'Université de Lorraine

Paris - Publié le mercredi 20 novembre 2019 à 12 h 53 - Actualité n° 168207

La CVEC constitue un « changement d'échelle » à l'[Université de Lorraine](#), indique Laurence Canteri, vice-présidente du conseil de la vie universitaire, à News Tank, le 19/11/2019. Au total, l'établissement a obtenu 3,5 M€ en 2018/2019 dont 2,5 M€ de moyens totalement nouveaux. En effet, 1 M€ existaient déjà et correspondaient aux droits acquittés pour la santé, le FSDIE, et la cotisation sport facultative.

« Nous nous sommes saisis de la réforme au fil des textes qui ont été publiés. Nous sommes entrés dans le travail concret dès que le décret est sorti, le 19/03 », retrace-t-elle.

« Nous avons connu le montant de la reversion du Crous à la fin du mois d'août, au moment de recevoir l'argent. Il n'était donc pas facile de prendre les devants dans ces conditions, mais nous avons réparti en amont les 41 € par étudiant, qui était le montant initial que nous étions certains de percevoir. »

« Ces moyens supplémentaires arrivent à point nommé pour financer les actions de notre schéma directeur de la vie étudiante, adopté en juin 2018 », déclare Laurence Canteri. Ils permettent notamment à l'université de se doter d'un fonds d'investissement, de doubler le montant consacré à la santé ou encore de financer des réaménagements sur le campus.

« La priorité est le développement de la vie étudiante sur nos sites qui sont plutôt extérieurs aux centres villes ou isolés. Nous sommes toujours dans une optique de co-construction, nous ne voulons pas venir dans une composante avec toutes les clés en main, sinon cela sera une opération qui risque d'être sans lendemain », ajoute la vice-présidente.

Les priorités du schéma directeur de la vie étudiante

Baptisé le « Vélo » (vie étudiante en Lorraine), le schéma directeur repose sur neuf axes déclinés en actions :

- santé et social ;

- activités physiques et sportives ;
- culture ;
- égalité - diversité ;
- vie associative et initiatives étudiantes ;
- accueil des publics spécifiques : handicapés étudiants en situation de handicap, étudiants internationaux, sportifs de haut niveau, artistes confirmés, régimes spécifiques d'études ;
- mobilité et transports, entre campus, entre villes, et à l'intérieur des campus ;
- logement et restauration, en lien avec le Crous ;
- rythmes de vie et d'études, incluant les jobs étudiants.

Un conseil dédié à la vie universitaire

La spécificité de l'Université de Lorraine est de s'être dotée, lors de sa naissance en 2012, d'un conseil de la vie universitaire, distinct du conseil chargé de la formation, et d'un VP dédié.

« Cela nous donne l'espace et le temps pour traiter de ces questions en général et de la CVEC en particulier. Nos 28 membres élus sont très investis et y échangent avec les représentants des services, invités au conseil, qui interviennent dans le champ de la vie universitaire », décrit la vice-présidente.

Les axes d'utilisation de la CVEC à l'Université de Lorraine

- La santé, qui était à 5,10 €, est passée à 10 € par étudiant assujetti .
- Le sport perçoit 10 €.
- Le handicap bénéficie de 2 € pour améliorer l'accueil des publics, mais ces moyens ne portent pas sur le volet formation.
- La culture dispose de 6,50 €.
- La vie des campus : 2,5 € pour le fonctionnement et la programmation des maisons de l'étudiant.
- Les actions égalité/diversité : 1,50 € .
- Un programme « Campus vert » : 1,50 €.
- Le FSDIE : une aide plus rapide.

« Nous avons fixé son montant à 13 € (le plancher prévu est de 12,3 €) avec 30 % qui vont au soutien social dans notre comité d'action sociale étudiante, dont on élargit le champ. Nous proposons déjà des aides exceptionnelles (paiement de loyers, aides à l'étudiant pour payer des factures énergétiques...).

Nous avons fait un test avec des tickets service "alimentation et produits de première nécessité" et nous élargissons désormais en étendant ces tickets à "transport", "énergie" et "logement d'urgence". Nous pourrions désormais débloquer les moyens immédiatement, l'aide apportée à l'étudiant sera plus rapide. »

- Mut@camp

Ce projet bénéficie de 3 € par étudiant. Il existait déjà et est mené avec la direction du numérique pour agir sur les nouveaux espaces de travail, en proposant de nouvelles salles de cours, du mobilier amovible... Et grâce à la [CVEC](#) des espaces de vie étudiante supplémentaires, par exemple dans les [BU](#).

« Nous lancerons également un appel à idées qui vient en complément du FSDIE, par exemple pour financier des initiatives d'association non éligibles au FSDIE ou pour créer une Agoraé supplémentaire », indique Clémence Didier, vice-présidente étudiante.

« Nous avons aussi des demandes de parcs à vélos, des initiatives de composantes - par exemple à Metz en [SHS](#) la volonté de former tous les délégués étudiants pour les sensibiliser par un théâtre-forum (1) aux discriminations -, ou encore des souhaits de végétalisation des campus », complète Laurence Canteri.

- Un fonds d'investissement

L'université a mis de côté environ 260 k€ dans une réserve pour l'investissement dans l'idée de parvenir à financer de manière pluriannuelle des équipements plus lourds, d'ampleur. Par exemple, refaire un sol de gymnase, aménager un terrain de sport... Les reports possibles des crédits de la CVEC viendront abonder cette enveloppe.

Une piscine, un théâtre : des équipements pas comme les autres

L'université dispose :

- d'une piscine à Nancy ;
- de six complexes pour le sport universitaire ;
- d'un théâtre à Metz (Espace Bernard-Marie Koltès) ;
- d'une scène à Nancy, d'espaces dédiés d'expositions dans les BU et de deux galeries ;
- de deux maisons de l'étudiant ;
- de trois espaces principaux pour le [SUMPPS](#) et des infirmeries dans les composantes. Elle a un projet d'aménagement d'autres lieux pour proposer des permanences de médecins ou infirmiers de meilleure qualité (type infirmerie) ou pour un soin ponctuel pour un étudiant en situation de handicap sur les sites excentrés. « Nous avons des permanences de médecine préventive mais pas de centre de santé. Ce n'est pas le même métier », précise la vice-présidente.

Les relations avec le Crous et les autres acteurs du site

« Avec la toute nouvelle directrice du Crous Lorraine, nous menons un travail par thématique pour faire un état des lieux des actions entreprises, les mettre en commun et apporter une réponse là où l'on est moins présents. Il faut répartir les rôles, et travailler en complémentarité, par exemple dans le domaine du sport qui n'était pas dans les attributions du Crous mais qui le devient avec la CVEC », poursuit Laurence Canteri.

La commission territoriale prévue par les textes s'est réunie une fois pour effectuer une présentation des actions liées à la CVEC mises en place et permettre à chacun de se découvrir.

« Nous avons déjà beaucoup de conventions avec des établissements en santé/social, et sport notamment pour que leurs étudiants pratiquent du sport chez nous. Nous souhaitons que la CVEC nous permette de passer un cap et qu'on ne soit pas uniquement les prestataires des autres établissements. Cette commission territoriale doit nous permettre de travailler ensemble soit par thème, soit par campus ou par ville », souligne-t-elle.

Des partenariats commencent à se nouer, par exemple à Metz, où le Sumpps a organisé un rallye santé/social pour les étudiants au sein duquel les élèves de l'Ifsi tenaient un stand de prévention à la santé. « Nous percevons la CVEC des Ifsi et on commence à travailler avec eux : les moyens nouveaux doivent nous permettre de conforter ce type d'initiatives », note la vice-présidente.

Développer la vie associative

« On a aujourd'hui du mal à avoir de la visibilité sur ce qui se fait au niveau de nos associations étudiantes. J'espère structurer et travailler avec les associations, développer la formation, leur donner de la visibilité. Nous avons ainsi procédé à un recrutement pour faire le travail de recensement des associations qui devrait déboucher sur un outil pour améliorer leur suivi, il s'agira d'une plate-forme de gestion », indique Clémence Didier.

La VPE, qui est également présidente de la CEVPU au niveau national, entend « mettre l'accent sur la formation des associations, notamment à la prévention ». Ainsi l'opération « faites la fête » tenait sa 11^e édition, le 7/11, et est obligatoire pour obtenir du financement pour des événements festifs.

« Nous prévoyons aussi des soirées de formation au second semestre à Metz. En effet, les bureaux des associations étudiantes changent tout le temps et pas tous au même moment. Il semble important que les associations trouvent la formation qui leur correspond au bon moment », souligne-t-elle.

L'université propose aussi des formations à la gestion associative.

Université de Lorraine



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE

L'Université de Lorraine est un grand établissement issu de la fusion, au 1^{er} janvier 2012, des universités Nancy 1, Nancy 2, Paul-Verlaine de Metz et de l'INPL.

Lauréate d'un I-site (LUE : Lorraine Université d'excellence).

Université de Lorraine
34 cours Léopold
CS 25233
54052 Nancy Cedex - FRANCE



Fiche n° 1495, créée le 19/02/14 à 11:42 - MàJ le 28/04/14 à 13:46

(1) C'est un spectacle de théâtre interactif qui permet par le biais du jeu théâtral de faire émerger la parole et la réflexion autour d'un thème choisi. Le contenu du spectacle est établi et détaillé en amont, entre le partenaire et le comédien responsable du projet (le « joker » ou metteur en scène), de manière à créer quelque chose « fait sur mesure » qui répond parfaitement aux besoins du partenaire (source : <http://www.theatredelopprime.com/>)

© News Tank 2019 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »